

**AMAX**

FNB Producteur  
d'or MAXIMISEUR  
DE RENDEMENT<sup>MC</sup>  
Hamilton



**FNB Producteur d'or MAXIMISEUR DE RENDEMENT<sup>MC</sup>**  
**Hamilton**  
(AMAX : TSX)



**HAMILTON ETFs**

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| Analyse du rendement du Fonds par la direction ..... | 5  |
| Faits saillants de nature financière .....           | 10 |
| Rendement passé .....                                | 13 |
| Sommaire du portefeuille de placements .....         | 14 |

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE .....**

|    |
|----|
| 16 |
|----|

## **ÉTATS FINANCIERS**

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| États de la situation financière .....                | 17 |
| États du résultat global .....                        | 18 |
| États de l'évolution de la situation financière ..... | 19 |
| États des flux de trésorerie .....                    | 20 |
| Tableau des placements .....                          | 21 |
| Notes annexes .....                                   | 24 |

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC



## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Producteur d'or MAXIMISEUR DE RENDEMENT<sup>MC</sup> Hamilton (« AMAX » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers annuels audités, du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») au 121, rue King Ouest, bureau 1601, Toronto (Ontario) M5H 3T9, ou en consultant notre site Web au [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

## **Analyse du rendement du Fonds par la direction**

### **Objectif et stratégie de placement**

L'objectif de placement d'AMAX est de fournir un revenu mensuel intéressant tout en procurant une exposition à un portefeuille équilibré composé principalement de titres de participation de producteurs d'or domiciliés ou cotés surtout au Canada et aux États-Unis. Afin de bonifier le revenu de dividendes tiré des actions, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, AMAX aura recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes. Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole AMAX.

AMAX tente d'atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille équilibré d'actions de sociétés à grande capitalisation composé principalement de producteurs d'or à grande capitalisation domiciliés ou cotés au Canada ou aux États-Unis. Au lieu ou en plus d'investir dans les titres composant l'indice et de les détenir, AMAX peut également investir dans d'autres titres, y compris d'autres fonds d'investissement afin d'obtenir une exposition directe ou indirecte aux mêmes titres ou aux lingots d'or d'une manière qui est conforme à son objectif de placement. AMAX peut également détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou d'autres instruments du marché monétaire afin de s'acquitter de ses obligations.



## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Le gestionnaire passe en revue la composition du portefeuille de façon continue à la recherche d'ajouts, de retraits ou de substitutions possibles qui, à son appréciation, seraient avantageux pour AMAX et les porteurs de parts de celui-ci. La composition du portefeuille dépend en grande partie de la capitalisation boursière; toutefois, les motifs du gestionnaire pour ajouter, retirer ou substituer des émetteurs ou d'autres fonds d'investissement peuvent comprendre, notamment : i) son opinion sur la liquidité d'un émetteur; et ii) la disponibilité et la liquidité des options d'un émetteur. Des changements peuvent être apportés à la composition du portefeuille à la discrétion du gestionnaire, et le portefeuille est rééquilibré intégralement à la discrétion du gestionnaire en vue d'une pondération égale des placements au moins deux fois par an.

Afin d'atténuer le risque de baisse et de générer un revenu, le gestionnaire gère activement la stratégie d'options d'achat couvertes comprenant généralement la vente d'options d'achat dans le cours ou légèrement hors du cours, à son gré, pouvant viser la valeur totale du portefeuille d'AMAX. Nonobstant ce qui précède, AMAX peut, à l'occasion, vendre des options d'achat couvertes à l'égard d'une plus petite portion du portefeuille, à la discrétion du gestionnaire. Le gestionnaire peut également, à son gré, vendre des options de vente couvertes en espèces. La stratégie d'AMAX vise à générer des primes d'options intéressantes afin d'accroître les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution et de réinvestissement, d'offrir une protection contre les baisses et de réduire la volatilité globale des rendements.

Le gestionnaire ne cherche pas à couvrir l'exposition d'AMAX aux devises autres que le dollar canadien.

### Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Les risques associés à un placement sont présentés dans le prospectus du FNB et aucun changement important n'a influé sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de l'exercice / la période. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.** Il est possible de se procurer le prospectus en accédant au site [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou au site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

### Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2026, les parts de catégorie E du FNB ont affiché un rendement de -10,09 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice S&P Commodity Producers Gold (l'« indice de référence ») et l'indice S&P 500<sup>®</sup> ont dégagé des rendements de -8,65 % et de 14,12 %, respectivement, pour la même période, tous deux en dollars canadiens et sur la base du rendement total. Afin de compléter le revenu de dividendes tiré des actions, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, le FNB a recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes. L'incidence du programme de vente d'options est l'un des facteurs qui expliquent l'écart de rendement entre le FNB et l'indice de référence.

L'indice S&P Commodity Producers Gold comprend les plus grandes sociétés ouvertes qui exercent des activités d'exploration et de production d'or et de produits connexes partout dans le monde.

L'indice S&P 500<sup>®</sup> est en général considéré comme le meilleur indicateur du marché américain des titres à grande capitalisation. L'indice comprend 500 grandes sociétés et couvre environ 80 % de la capitalisation boursière existante.



## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### **Revue du marché**

Au cours du premier semestre de 2026, la conjoncture économique en Amérique du Nord a été généralement favorable à la poursuite de l'expansion, bien que le rythme ait été inégal dans les deux économies. Les dépenses de consommation ont apporté un certain soutien à l'économie américaine tandis que l'embauche a ralenti et, au Canada, le PIB annualisé s'est légèrement contracté au premier trimestre et les conditions du marché du travail se sont affaiblies au cours des premiers mois avant de montrer des signes d'amélioration au printemps. L'inflation a évolué à la hausse en mars et en avril dans les deux économies, sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie suivant l'escalade du conflit au Moyen-Orient, alors que l'inflation hors énergie et alimentation est demeurée stable en comparaison.

La Réserve fédérale et la Banque du Canada ont chacune maintenu leurs taux directeurs respectifs stables tout au long de la période. Les événements géopolitiques au Moyen-Orient et l'incertitude continuelle entourant la politique commerciale ont été les principaux facteurs qui ont influencé l'humeur des investisseurs au cours de la période. Les titres nord-américains ont généralement progressé, se remettant d'une baisse marquée vers la fin de février et en mars, tandis que les rendements des obligations d'État ont augmenté de façon générale et que les conditions de crédit sont demeurées stables dans l'ensemble.

Les producteurs d'or nord-américains ont bien performé au début de 2026, surpassant le marché boursier en général au cours des mois de février et de mars où les prix de l'or ont atteint des sommets. La demande soutenue des banques centrales et les achats de valeurs refuges ont favorisé les lingots dans un contexte d'incertitude géopolitique accrue. Toutefois, le cours de l'or et celui des actions des producteurs d'or ont cédé une grande partie de ces gains au deuxième trimestre, le contexte macroéconomique ayant évolué, ce qui a donné lieu à une performance sectorielle globale plus faible au premier semestre.

La volatilité des actions des producteurs d'or nord-américains a été élevée tout au long de la période, les fortes variations survenues à la fin de février et en mars ayant été causées par le choc géopolitique et la demande connexe pour les valeurs refuges. La conjoncture a ralenti en mai avant de rebondir légèrement en juin parallèlement à la reprise des fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change. Les primes sur les options ont augmenté pendant les périodes de tension, mais cette hausse s'est atténuée après la stabilisation des conditions.

### **Revue du portefeuille**

Le FNB investit dans un portefeuille d'actions de producteurs d'or à grande capitalisation domiciliés et cotés principalement au Canada et aux États-Unis, à l'égard desquelles il existe un marché actif d'options négociées en bourse. Les placements sont pondérés également et rééquilibrés semestriellement, et le FNB ne cherche pas à couvrir le risque de change. Au rééquilibrage semestriel, le FNB a ajouté les titres de Hecla Mining Co. et de Coeur Mining Inc. et a retiré les titres de OR Royalties Inc. et de B2 Gold Corp.

Pour le semestre clos le 30 juin 2026, les deux titres qui ont le plus contribué au rendement ont été ceux qui ont été retirés du portefeuille du FNB au début de la période, soit OR Royalties Inc. et B2Gold Corp., alors que l'or se rapprochait des niveaux records. Le meilleur contributeur pour l'ensemble de la période a été Endeavour Mining Plc, par suite des prix plus élevés de l'or et de la performance opérationnelle stable de ses actifs ouest-africains. À l'inverse, les titres qui ont le plus nui au rendement étaient ceux ajoutés au début de la période, Hecla Mining Co. et Coeur Mining Inc., en raison de leur absence du portefeuille lorsque le secteur affichait une performance très positive quant aux prix. Le titre de Harmony Gold Co. Ltd., détenu tout au long de la période, a le plus nui au rendement, reflétant les préoccupations quant aux données sur la production et les coûts d'exploitation.

Les primes sur options sur les positions d'options d'achat couvertes du FNB ont généralement fluctué en fonction des variations de la volatilité du cours de l'or et des actions aurifères, augmentant lors des périodes de fortes fluctuations des prix, puis s'atténuant lorsque la conjoncture s'est stabilisée. Le gestionnaire a ajusté le ratio de couverture des options au cours de l'année pour permettre de générer le niveau souhaité de primes sur les options pour le FNB.



## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### **Perspectives**

Le gestionnaire demeure optimiste en ce qui a trait aux perspectives des producteurs d'or pour le reste de 2026; celles-ci sont soutenues par les niveaux historiquement élevés des cours de l'or, la persistance des incertitudes géopolitiques liées aux conflits en Europe et au Moyen-Orient, ainsi que la demande soutenue des banques centrales. Même si la hausse des taux de rendement réels, la vigueur du dollar américain ou des périodes de faiblesse généralisée sur les marchés peuvent constituer des obstacles, le contexte reste globalement favorable aux actions aurifères. Les producteurs devraient poursuivre sur leur lancée, si les cours des lingots d'or demeurent élevés jusqu'à la fin de 2026; toutefois, les coûts propres à chaque société, l'inflation, la rigueur en matière de capital et la qualité de l'exécution opérationnelle resteront des facteurs de performance clés.

La volatilité des titres des producteurs d'or devrait demeurer élevée jusqu'à la fin de 2026, le secteur restant très sensible aux fluctuations des cours de l'or, aux taux d'intérêt réels, aux variations des taux de change, à la politique des banques centrales et aux événements géopolitiques. Les niveaux de couverture des options seront gérés activement afin de refléter l'évolution du contexte de volatilité.

### **Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Pour le semestre clos le 30 juin 2026, le FNB a généré un revenu de placement net de (54 888 136) \$ tiré de ses placements et dérivés (qui comprend les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 56 388 999 \$ pour la période close le 30 juin 2025. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 2 584 226 \$ (1 070 169 \$ en 2025), dont une tranche de néant (11 416 \$ en 2025) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 25 152 667 \$ aux porteurs de parts (9 261 215 \$ en 2025).

### **Présentation**

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

### **Événements récents**

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

### **Changement du niveau de risque**

Avec prise d'effet le 8 janvier 2026, le niveau de risque du FNB est passé de « moyen à élevé » à « élevé », conformément à la méthode de classification du risque imposée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ce changement n'a aucune incidence sur l'objectif ou les stratégies de placement du FNB.



---

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

#### ***Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs***

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 121, rue King Ouest, bureau 1601, Toronto (Ontario) M5H 3T9, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 12) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 figurent aux états de la situation financière.



## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 6 février 2024. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

| Période <sup>1)</sup>                                                      | 2026   | 2025   | 2024     |
|----------------------------------------------------------------------------|--------|--------|----------|
| <b>Actif net par part à l'ouverture de la période</b>                      | 35,82  | 18,41  | 16,00 \$ |
| <b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>                     |        |        |          |
| Total des revenus                                                          | 0,35   | 0,49   | 0,38     |
| Total des charges                                                          | (0,18) | (0,29) | (0,19)   |
| Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période                               | 5,09   | 1,97   | 1,24     |
| Profits (pertes) latent(e)s pour la période                                | (9,33) | 17,87  | 2,50     |
| <b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b> | (4,07) | 20,04  | 3,93     |
| <b>Distributions</b>                                                       |        |        |          |
| À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)         | (1,75) | (0,05) | –        |
| À partir des dividendes                                                    | –      | (0,20) | (0,18)   |
| À partir des gains en capital nets réalisés                                | –      | –      | (0,38)   |
| Remboursement de capital                                                   | –      | (2,25) | (1,22)   |
| <b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>                                | (1,75) | (2,50) | (1,78)   |
| <b>Actif net par part à la clôture de la période<sup>4)</sup></b>          | 30,69  | 35,82  | 18,41 \$ |

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur.

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)**Ratios et données supplémentaires**

| <b>Période<sup>1)</sup></b>                                                | <b>2026</b> | <b>2025</b> | <b>2024</b> |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Valeur liquidative (en milliers)                                           | 466 953     | 462 064     | 124 565 \$  |
| Nombre de parts en circulation (en milliers)                               | 15 213      | 12 901      | 6 765       |
| Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>                                   | 0,78 %      | 0,79 %      | 0,80 %      |
| Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions <sup>3)</sup> | 0,78 %      | 0,79 %      | 0,83 %      |
| Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>                               | 0,09 %      | 0,20 %      | 0,23 %      |
| Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>                  | 41,18 %     | 63,89 %     | 43,88 %     |
| Valeur liquidative par part à la clôture de la période                     | 30,69       | 35,82       | 18,41 \$    |
| Cours de clôture                                                           | 30,66       | 35,83       | 18,42 \$    |

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2026 et aux 31 décembre de l'exercice / de la période présentés.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice / la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice / la période.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année / période est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année / période, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'exercice / la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.



## Faits saillants de nature financière (suite)

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

| Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux, marketing et profit | Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 100 %                                                                                | —                                                                       |

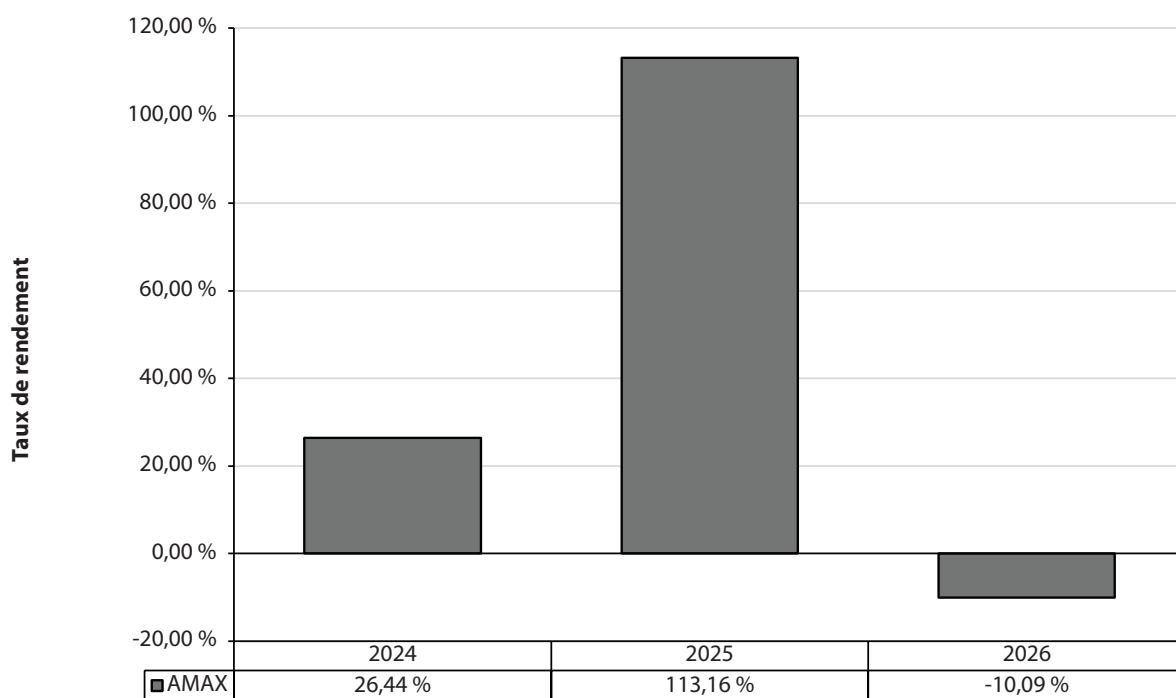


## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les exercices et les périodes indiqués, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 6 février 2024.



## Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2026

| Composition de l'actif                  | Valeur liquidative    | Pourcentage de la valeur liquidative du FNB |
|-----------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------|
| <b>Positions acheteur</b>               |                       |                                             |
| Actions canadiennes                     | 221 663 083 \$        | 47,47 %                                     |
| Actions mondiales                       | 128 023 915           | 27,42 %                                     |
| Actions américaines                     | 122 576 487           | 26,25 %                                     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 933 024               | 0,20 %                                      |
| Autres actifs, moins les passifs        | (4 638 194)           | -0,99 %                                     |
| <b>Positions vendeur</b>                |                       |                                             |
| Options d'achat sur actions canadiennes | (718 324)             | -0,15 %                                     |
| Options d'achat sur actions américaines | (547 800)             | -0,12 %                                     |
| Options d'achat sur actions mondiales   | (339 229)             | -0,08 %                                     |
|                                         | <b>466 952 962 \$</b> | <b>100,00 %</b>                             |

| Composition des secteurs                | Valeur liquidative    | Pourcentage de la valeur liquidative du FNB |
|-----------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------|
| <b>Positions acheteur</b>               |                       |                                             |
| Matières                                | 472 263 485 \$        | 101,14 %                                    |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 933 024               | 0,20 %                                      |
| Autres actifs, moins les passifs        | (4 638 194)           | -0,99 %                                     |
| <b>Positions vendeur</b>                |                       |                                             |
| Options d'achat sur actions             | (1 605 353)           | -0,35 %                                     |
|                                         | <b>466 952 962 \$</b> | <b>100,00 %</b>                             |

**Sommaire du portefeuille de placements** (suite)

Au 30 juin 2026

| <b>25 principaux placements</b>                                                  | <b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Positions acheteur</b>                                                        |                                                    |
| Franco-Nevada Corp.                                                              | 7,45 %                                             |
| Wheaton Precious Metals Corp.                                                    | 7,26 %                                             |
| Endeavour Mining PLC                                                             | 7,23 %                                             |
| AngloGold Ashanti PLC                                                            | 7,15 %                                             |
| Newmont Corp.                                                                    | 7,01 %                                             |
| Société Minière Barrick                                                          | 6,92 %                                             |
| Harmony Gold Mining Co. Ltd., certificats américains d'actions étrangères (CAAE) | 6,84 %                                             |
| Royal Gold Inc.                                                                  | 6,83 %                                             |
| Pan American Silver Corp.                                                        | 6,80 %                                             |
| Mines Agnico-Eagle Limitée                                                       | 6,69 %                                             |
| Coeur Mining Inc.                                                                | 6,25 %                                             |
| Gold Fields Ltd., certificats américains d'actions étrangères (CAAE)             | 6,20 %                                             |
| Alamos Gold Inc.                                                                 | 6,18 %                                             |
| Kinross Gold Corp.                                                               | 6,17 %                                             |
| Hecla Mining Co.                                                                 | 6,16 %                                             |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                          | 0,20 %                                             |
| <b>Positions vendeur</b>                                                         |                                                    |
| Endeavour Mining PLC, options d'achat                                            | -0,05 %                                            |
| Coeur Mining Inc., options d'achat                                               | -0,04 %                                            |
| Hecla Mining Co., options d'achat                                                | -0,04 %                                            |
| Pan American Silver Corp., options d'achat                                       | -0,03 %                                            |
| Wheaton Precious Metals Corp., options d'achat                                   | -0,03 %                                            |
| Société Minière Barrick, options d'achat                                         | -0,03 %                                            |
| Mines Agnico-Eagle Limitée, options d'achat                                      | -0,03 %                                            |
| Newmont Corp., options d'achat                                                   | -0,03 %                                            |
| AngloGold Ashanti PLC, options d'achat                                           | -0,02 %                                            |

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 121, rue King Ouest, bureau 1601, Toronto (Ontario) M5H 3T9 ou en consultant notre site Web au [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).



### **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Producteur d'or MAXIMISEUR DE RENDEMENT<sup>MC</sup> Hamilton (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Patrick Sommerville  
Administrateur  
Hamilton Capital Partners Inc.

Jennifer Mersereau  
Administratrice  
Hamilton Capital Partners Inc.

### **AVIS AUX PORTEURS DE PARTS**

#### **L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.**

Hamilton Capital Partners Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes généralement reconnues du Canada.

**États de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025

|                                                                       | 2026                  | 2025                  |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actifs</b>                                                         |                       |                       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                               | 933 024 \$            | 32 641 \$             |
| Placements (note 6)                                                   | 472 263 485           | 467 626 204           |
| Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus                | 123 625               | 82 146                |
| Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus | 775 450               | –                     |
| Montants à recevoir se rapportant à des titres émis                   | –                     | 895 402               |
| <b>Total des actifs</b>                                               | <b>474 095 584</b>    | <b>468 636 393</b>    |
| <b>Passifs</b>                                                        |                       |                       |
| Frais de gestion à payer (note 9)                                     | 310 199               | 292 932               |
| Frais d'exploitation à payer                                          | 40 735                | 15 455                |
| Montants à payer se rapportant à des titres rachetés                  | 767 368               | –                     |
| Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés                  | –                     | 905 375               |
| Distribution à payer                                                  | 4 418 967             | 3 412 150             |
| Passifs dérivés (notes 6,13)                                          | 1 605 353             | 1 946 112             |
| <b>Total des passifs</b>                                              | <b>7 142 622</b>      | <b>6 572 024</b>      |
| <b>Actif net (note 2)</b>                                             | <b>466 952 962 \$</b> | <b>462 064 369 \$</b> |
| Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)                   | 15 212 816            | 12 901 038            |
| Actif net par part                                                    | 30,69 \$              | 35,82 \$              |

(Se reporter aux notes annexes.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

Patrick Sommerville  
AdministrateurJennifer Mersereau  
Administratrice

**États du résultat global** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

|                                                                                                        | 2026                   | 2025                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------|
| <b>Produits</b>                                                                                        |                        |                      |
| Revenu de dividendes                                                                                   | 4 923 621 \$           | 1 911 514 \$         |
| Revenu d'intérêts à des fins de distribution                                                           | 1                      | –                    |
| Revenu tiré du prêt de titres (note 7)                                                                 | 16 322                 | 2 800                |
| Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés                           | 71 939 374             | 1 075 469            |
| Profit net (perte nette) de change réalisé(e)                                                          | 44 564                 | (34 165)             |
| Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés                   | (131 815 104)          | 53 436 729           |
| Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change                                       | 3 086                  | (3 348)              |
|                                                                                                        | <b>(54 888 136)</b>    | <b>56 388 999</b>    |
| <b>Charges (note 9)</b>                                                                                |                        |                      |
| Frais de gestion                                                                                       | 1 877 214              | 664 346              |
| Honoraires d'audit                                                                                     | 14 437                 | 12 470               |
| Honoraires du comité d'examen indépendant                                                              | 1 240                  | 1 067                |
| Frais de garde et frais d'évaluation du fonds                                                          | 71 008                 | 50 764               |
| Honoraires juridiques                                                                                  | 2 713                  | 4 726                |
| Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres                                      | 31 277                 | 14 038               |
| Frais d'administration                                                                                 | 51 038                 | 8 750                |
| Coûts de transaction                                                                                   | 244 480                | 249 347              |
| Retenues fiscales                                                                                      | 290 818                | 64 661               |
| Autres charges                                                                                         | 1                      | –                    |
|                                                                                                        | <b>2 584 226</b>       | <b>1 070 169</b>     |
| Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire | –                      | (11 416)             |
|                                                                                                        | <b>2 584 226</b>       | <b>1 058 753</b>     |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période</b>                                        | <b>(57 472 362) \$</b> | <b>55 330 246 \$</b> |

(Se reporter aux notes annexes.)

**États de l'évolution de la situation financière** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

|                                                        | 2026                  | 2025                  |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net à l'ouverture de la période</b>           | 462 064 369 \$        | 124 564 789 \$        |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>        | (57 472 362)          | 55 330 246            |
| <b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>    |                       |                       |
| Produit tiré de l'émission de parts du FNB             | 161 906 810           | 97 173 225            |
| Montants totaux versés lors du rachat de parts du FNB  | (74 831 957)          | (17 302 313)          |
| Titres émis lors du réinvestissement des distributions | 438 769               | 85 287                |
| Distributions                                          |                       |                       |
| À partir du revenu net de placement                    | (25 152 667)          | (9 261 215)           |
| <b>Actif net à la clôture de la période</b>            | <b>466 952 962 \$</b> | <b>250 590 019 \$</b> |

(Se reporter aux notes annexes.)

**États des flux de trésorerie** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

|                                                                                                                 | 2026                | 2025               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>                                                     |                     |                    |
| Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période                                                        | (57 472 362) \$     | 55 330 246 \$      |
| Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :                                                           |                     |                    |
| (Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés                                    | (71 939 374)        | (1 075 469)        |
| Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés                            | 131 815 104         | (53 436 729)       |
| Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change                                                | 644                 | 2 263              |
| Achat de placements                                                                                             | (130 680 708)       | (37 694 568)       |
| Produit de la vente de placements                                                                               | 142 874 637         | 40 429 913         |
| Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus                                                          | (41 479)            | (51 769)           |
| Charges à payer                                                                                                 | 42 547              | 65 351             |
| <b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>                                    | <b>14 599 009</b>   | <b>3 569 238</b>   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                                     |                     |                    |
| Montant reçu de l'émission de parts                                                                             | 9 804 826           | 4 118 059          |
| Montant reçu au rachat de parts                                                                                 | 204 273             | 206 529            |
| Distributions versées aux porteurs de parts                                                                     | (23 707 081)        | (8 238 118)        |
| <b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>                                    | <b>(13 697 982)</b> | <b>(3 913 530)</b> |
| <b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période</b> | <b>901 027</b>      | <b>(344 292)</b>   |
| Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie                     | (644)               | (2 263)            |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>                                      | <b>32 641</b>       | <b>551 383</b>     |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>                                       | <b>933 024 \$</b>   | <b>204 828 \$</b>  |
| Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales                                                           | 1 \$                | – \$               |
| Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales                                                         | 4 591 324 \$        | 1 795 084 \$       |
| Intérêts payés                                                                                                  | (2) \$              | – \$               |

(Se reporter aux notes annexes.)

**Tableau des placements** (non audité)

Au 30 juin 2026

| Titre                                                                             | Actions/<br>Contrats | Coût<br>moyen      | Juste<br>valeur    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| <b>ACTIONS CANADIENNES (47,47 %)</b>                                              |                      |                    |                    |
| <b>Matières (47,47 %)</b>                                                         |                      |                    |                    |
| Mines Agnico-Eagle Limitée*                                                       | 141 910              | 24 644 043 \$      | 31 222 062 \$      |
| Alamos Gold Inc., cat. A*                                                         | 670 751              | 26 264 962         | 28 862 218         |
| Société Minière Barrick *                                                         | 619 916              | 22 970 108         | 32 292 864         |
| Franco-Nevada Corp.*                                                              | 117 634              | 29 175 233         | 34 774 967         |
| Kinross Gold Corp.*                                                               | 860 711              | 21 812 966         | 28 833 014         |
| Pan American Silver Corp.*                                                        | 499 902              | 22 500 608         | 31 755 483         |
| Wheaton Precious Metals Corp.*                                                    | 212 950              | 27 864 953         | 33 922 475         |
|                                                                                   |                      | 175 232 873        | 221 663 083        |
| <b>TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES</b>                                              |                      | <b>175 232 873</b> | <b>221 663 083</b> |
| <b>ACTIONS MONDIALES (27,42 %)</b>                                                |                      |                    |                    |
| <b>Royaume-Uni (14,38 %)</b>                                                      |                      |                    |                    |
| AngloGold Ashanti PLC*                                                            | 291 122              | 21 521 640         | 33 398 169         |
| Endeavour Mining PLC*                                                             | 474 514              | 22 617 181         | 33 742 690         |
|                                                                                   |                      | 44 138 821         | 67 140 859         |
| <b>Afrique du Sud (13,04 %)</b>                                                   |                      |                    |                    |
| Gold Fields Ltd., certificats américains d'actions étrangères (CAAE)*             | 607 211              | 24 327 631         | 28 926 935         |
| Harmony Gold Mining Co. Ltd., certificats américains d'actions étrangères (CAAE)* | 1 481 399            | 33 799 971         | 31 956 121         |
|                                                                                   |                      | 58 127 602         | 60 883 056         |
| <b>TOTAL DES ACTIONS MONDIALES</b>                                                |                      | <b>102 266 423</b> | <b>128 023 915</b> |
| <b>ACTIONS AMÉRICAINES (26,25 %)</b>                                              |                      |                    |                    |
| <b>Matières (26,25 %)</b>                                                         |                      |                    |                    |
| Coeur Mining Inc.*                                                                | 1 260 618            | 40 797 616         | 29 178 063         |
| Hecla Mining Co.*                                                                 | 1 314 302            | 45 758 993         | 28 761 656         |
| Newmont Corp.*                                                                    | 247 220              | 23 315 236         | 32 747 886         |
| Royal Gold Inc.*                                                                  | 112 643              | 27 496 439         | 31 888 882         |
|                                                                                   |                      | 137 368 284        | 122 576 487        |
| <b>TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES</b>                                              |                      | <b>137 368 284</b> | <b>122 576 487</b> |
| <b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS (-0,35 %)</b>                                              |                      |                    |                    |
| <b>POSITIONS VENDEUR (-0,35 %)</b>                                                |                      |                    |                    |
| <b>Options d'achat sur actions mondiales (-0,08 %)</b>                            |                      |                    |                    |

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2026

| Titre                                                         | Actions/<br>Contrats | Coût<br>moyen      | Juste<br>valeur    |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| AngloGold Ashanti PLC, juillet 2026, 90,00 \$ US              | (425)                | (328 065)          | (81 372)           |
| Endeavour Mining PLC, juillet 2026, 72,00 \$ CA               | (300)                | (121 400)          | (79 350)           |
| Endeavour Mining PLC, juillet 2026, 70,00 \$ CA               | (200)                | (92 600)           | (97 000)           |
| Endeavour Mining PLC, juillet 2026, 72,00 \$ CA               | (100)                | (47 800)           | (38 250)           |
| Gold Fields Ltd., CAAE, juillet 2026, 40,00 \$ US             | (700)                | (148 033)          | (14 892)           |
| Harmony Gold Mining Co. Ltd., CAAE, juillet 2026, 17,00 \$ US | (1 000)              | (140 245)          | (28 365)           |
|                                                               |                      | (878 143)          | (339 229)          |
| <b>Options d'achat sur actions américaines (-0,12 %)</b>      |                      |                    |                    |
| Coeur Mining Inc., juillet 2026, 17,50 \$ US                  | (750)                | (122 871)          | (53 184)           |
| Coeur Mining Inc., juillet 2026, 16,00 \$ US                  | (375)                | (74 019)           | (77 117)           |
| Coeur Mining Inc., juillet 2026, 16,50 \$ US                  | (375)                | (64 558)           | (66 481)           |
| Hecla Mining Co., juillet 2026, 16,00 \$ US                   | (750)                | (104 996)          | (66 481)           |
| Hecla Mining Co., juillet 2026, 15,50 \$ US                   | (750)                | (133 505)          | (125 515)          |
| Newmont Corp., juillet 2026, 105,00 \$ US                     | (175)                | (106 829)          | (9 928)            |
| Newmont Corp., juillet 2026, 96,00 \$ US                      | (50)                 | (43 583)           | (28 010)           |
| Newmont Corp., juillet 2026, 97,00 \$ US                      | (125)                | (105 283)          | (71 356)           |
| Royal Gold Inc., juillet 2026, 210,00 \$ US                   | (75)                 | (123 113)          | (35 102)           |
| Royal Gold Inc., juillet 2026, 220,00 \$ US                   | (75)                 | (74 911)           | (14 626)           |
|                                                               |                      | (953 668)          | (547 800)          |
| <b>Options d'achat sur actions canadiennes (-0,15 %)</b>      |                      |                    |                    |
| Mines Agnico-Eagle Limitée, juillet 2026, 157,50 \$ US        | (50)                 | (45 358)           | (33 683)           |
| Mines Agnico-Eagle Limitée, juillet 2026, 160,00 \$ US        | (25)                 | (22 652)           | (13 473)           |
| Mines Agnico-Eagle Limitée, juillet 2026, 155,00 \$ US        | (25)                 | (35 456)           | (29 429)           |
| Mines Agnico-Eagle Limitée, juillet 2026, 160,00 \$ US        | (50)                 | (62 763)           | (42 902)           |
| Alamos Gold Inc., cat. A, juillet 2026, 36,00 \$ US           | (600)                | (173 019)          | (17 019)           |
| Société Minière Barrick, juillet 2026, 40,00 \$ US            | (450)                | (131 672)          | (21 380)           |
| Société Minière Barrick, juillet 2026, 37,00 \$ US            | (200)                | (59 341)           | (50 348)           |
| Société Minière Barrick, juillet 2026, 38,00 \$ US            | (250)                | (67 527)           | (48 043)           |
| Franco-Nevada Corp., juillet 2026, 220,00 \$ US               | (170)                | (221 659)          | (66 906)           |
| Kinross Gold Corp., juillet 2026, 24,50 \$ US                 | (200)                | (29 091)           | (18 579)           |
| Kinross Gold Corp., juillet 2026, 27,00 \$ US                 | (575)                | (95 060)           | (19 164)           |
| Kinross Gold Corp., juillet 2026, 25,00 \$ US                 | (500)                | (99 262)           | (67 721)           |
| Pan American Silver Corp., juillet 2026, 49,00 \$ US          | (350)                | (147 928)          | (34 747)           |
| Pan American Silver Corp., juillet 2026, 46,00 \$ US          | (350)                | (150 942)          | (112 928)          |
| Wheaton Precious Metals Corp., juillet 2026, 120,00 \$ US     | (165)                | (173 006)          | (43 292)           |
| Wheaton Precious Metals Corp., juillet 2026, 115,00 \$ US     | (145)                | (132 148)          | (98 710)           |
|                                                               |                      | (1 646 884)        | (718 324)          |
| <b>TOTAL DES POSITIONS VENDEUR</b>                            |                      | <b>(3 478 695)</b> | <b>(1 605 353)</b> |
| <b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>                          |                      | <b>(3 478 695)</b> | <b>(1 605 353)</b> |

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2026

| Titre                                                   | Actions/<br>Contrats | Coût<br>moyen         | Juste<br>valeur       |
|---------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Coûts de transaction                                    |                      | (110 719)             |                       |
| <b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (100,79 %)</b>   |                      | <b>411 278 166 \$</b> | <b>470 658 132 \$</b> |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,20 %)</b> |                      |                       | 933 024               |
| <b>Autres actifs, moins les passifs (-0,99 %)</b>       |                      |                       | (4 638 194)           |
| <b>ACTIF NET (100,00 %)</b>                             |                      |                       | <b>466 952 962 \$</b> |

\* Partiellement donné en garantie pour les contrats d'options d'achat couvertes vendues.

(Se reporter aux notes annexes.)

**Notes annexes** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

**1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le FNB Producteur d'or MAXIMISEUR DE RENDEMENT<sup>MC</sup> Hamilton (« AMAX » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 12 janvier 2024. Le FNB a commencé ses activités le 6 février 2024. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 121, rue King Ouest, bureau 1601, Toronto (Ontario) M5H 3T9.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens sous le symbole AMAX. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement d'AMAX est de fournir un revenu mensuel intéressant tout en procurant une exposition à un portefeuille équilibré composé principalement de titres de participation de producteurs d'or domiciliés ou cotés surtout au Canada et aux États-Unis. Afin de bonifier le revenu de dividendes tiré des actions, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, AMAX aura recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

**2. BASE D'ÉTABLISSEMENT*****i) Déclaration de conformité***

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 17 août 2026.

***ii) Base d'évaluation***

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

***iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation***

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

**3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES**

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

**a) Instruments financiers****i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement**

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

**ii) Évaluation de la juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

**iii) Compensation**

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

**iv) Instruments spécifiques****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

**Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

**Parts rachetables**

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital en trésorerie, au gré du porteur de parts.

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

**Options**

Dans le cadre de la stratégie de placement du FNB, des options d'achat visant les actions du portefeuille du FNB sont vendues. La prime reçue à la vente d'une option d'achat est comptabilisée à titre de passif dérivé dans les états de la situation financière. Ces options d'achat sont évaluées à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. L'écart entre la prime reçue à la vente de l'option et sa valeur au cours du marché est comptabilisé à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global.

Lorsqu'une option d'achat position vendeur arrive à échéance, le FNB réalise un profit équivalant à la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat est rachetée, le FNB réalise un profit ou une perte équivalant à l'écart entre le coût de rachat du contrat et la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat position vendeur est exercée, la prime reçue est ajoutée au produit de la vente des placements sous-jacents pour déterminer le profit ou la perte réalisé. Dans les trois cas, les profits ou les pertes réalisés sur les primes reçues sur les options d'achat vendues sont comptabilisés à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global.

Les options d'achat couvertes donnent au porteur le droit d'acheter les titres du FNB à un prix d'exercice établi au cours de la période de l'option. Au cours de cette période, ces titres sous-jacents détenus par le FNB sont donnés en garantie. Les titres donnés en garantie sont indiqués au tableau des placements au 30 juin 2026. La juste valeur totale des titres donnés en garantie au 30 juin 2026 était de 59 522 640 \$.

**b) Revenu de placement**

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds d'investissement du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

**c) Devises**

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

**d) Coût**

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.

**f) Transactions des porteurs de parts**

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

**g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)**

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement, le cas échéant, représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

**h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

**i) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

**j) Modifications futures de normes comptables****États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18)**

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Cette nouvelle norme introduit les nouvelles exigences clés suivantes.

- Les entités sont tenues de classer l'ensemble des produits et des charges dans cinq catégories à l'état du résultat net et à l'état du résultat global, à savoir les catégories « exploitation », « investissement », « financement », « activités abandonnées » et « impôt sur le résultat ». Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini intitulé « résultat d'exploitation ». Le résultat net des entités ne sera pas touché par les modifications.
- Les mesures de la performance définies par la direction sont présentées dans une seule note dans les états financiers.
- Des indications plus précises sont fournies sur la façon de regrouper les informations dans les états financiers.

En outre, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte.

Le gestionnaire est encore en train d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme, particulièrement en ce qui a trait à la structure de l'état du résultat global du FNB, au tableau des flux de trésorerie et aux obligations d'information supplémentaires à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. Le gestionnaire évalue également l'incidence sur la façon dont l'information est regroupée dans les états financiers, y compris pour les éléments actuellement désignés comme « Autres ».

**4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS**

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

**5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

**a) Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

**i) Risque de change**

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux ci-après indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien.

| <b>30 juin 2026</b>                     | <b>Instruments financiers</b> | <b>Contrats de change à terme et (ou) standardisés</b> | <b>Total</b>             | <b>Incidence sur la valeur liquidative</b> |
|-----------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Monnaie</b>                          | (en milliers de dollars)      | (en milliers de dollars)                               | (en milliers de dollars) | (en milliers de dollars)                   |
| Dollar américain                        | 438 356                       | –                                                      | 438 356                  | 4 384                                      |
| Total                                   | 438 356                       | –                                                      | 438 356                  | 4 384                                      |
| En pourcentage de la valeur liquidative | 93,9 %                        | –                                                      | 93,9 %                   | 0,9 %                                      |

| <b>31 décembre 2025</b>                 | <b>Instruments financiers</b> | <b>Contrats de change à terme et (ou) standardisés</b> | <b>Total</b>             | <b>Incidence sur la valeur liquidative</b> |
|-----------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Monnaie</b>                          | (en milliers de dollars)      | (en milliers de dollars)                               | (en milliers de dollars) | (en milliers de dollars)                   |
| Dollar américain                        | 376 990                       | –                                                      | 376 990                  | 3 770                                      |
| Total                                   | 376 990                       | –                                                      | 376 990                  | 3 770                                      |
| En pourcentage de la valeur liquidative | 81,6 %                        | –                                                      | 81,6 %                   | 0,8 %                                      |

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

**ii) Risque de taux d'intérêt**

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt.

**iii) Autre risque lié au marché**

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % de l'indice comparatif, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

| Indice comparatif                   | 30 juin 2026 | 31 décembre 2025 |
|-------------------------------------|--------------|------------------|
| Indice S&P Commodity Producers Gold | 4 447 276 \$ | 4 368 797 \$     |

**b) Risque de crédit**

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable de titres de créance, d'actifs dérivés ainsi que de tout montant à recevoir, y compris les montants se rapportant à des revenus courus pertinents, présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

**c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats de parts estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

**6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR**

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 :

|                                                  | 30 juin 2026       |               |               | 31 décembre 2025   |               |               |
|--------------------------------------------------|--------------------|---------------|---------------|--------------------|---------------|---------------|
|                                                  | Niveau 1 (\$)      | Niveau 2 (\$) | Niveau 3 (\$) | Niveau 1 (\$)      | Niveau 2 (\$) | Niveau 3 (\$) |
| <b>Actifs financiers</b>                         |                    |               |               |                    |               |               |
| Actions                                          | 472 263 485        | –             | –             | 467 626 204        | –             | –             |
| <b>Total des actifs financiers</b>               | <b>472 263 485</b> | –             | –             | <b>467 626 204</b> | –             | –             |
| <b>Passifs financiers</b>                        |                    |               |               |                    |               |               |
| Options                                          | (1 605 353)        | –             | –             | (1 946 112)        | –             | –             |
| <b>Total des passifs financiers</b>              | <b>(1 605 353)</b> | –             | –             | <b>(1 946 112)</b> | –             | –             |
| <b>Actifs et passifs financiers, montant net</b> | <b>470 658 132</b> | –             | –             | <b>465 680 092</b> | –             | –             |

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période et de l'exercice présentés. En outre, aucun placement n'a été classé dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2026 et l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**7. PRÊT DE TITRES**

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de l'exercice est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

| Au               | Titres prêtés | Garanties reçues |
|------------------|---------------|------------------|
| 30 juin 2026     | 15 540 562 \$ | 16 664 863 \$    |
| 31 décembre 2025 | –             | –                |

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

| Pour les périodes closes les                          | 30 juin 2026     | Pourcentage<br>du revenu<br>brut | 30 juin 2025    | Pourcentage<br>du revenu<br>brut |
|-------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------|-----------------|----------------------------------|
| Revenu brut tiré du prêt de titres                    | 24 230 \$        | 100,00 %                         | 5 222 \$        | 100,00 %                         |
| Retenues fiscales (payées)/remboursées                | 572              | 2,36 %                           | (915)           | (17,52) %                        |
| Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :      |                  |                                  |                 |                                  |
| The Bank of New York Mellon                           | (8 480)          | (35,00) %                        | (1 507)         | (28,86) %                        |
| <b>Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB</b> | <b>16 322 \$</b> | <b>67,36 %</b>                   | <b>2 800 \$</b> | <b>53,62 %</b>                   |

**8. PARTS RACHETABLES**

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat et de rachat doivent respecter une heure limite, soit 15 h (heure de l'Est) à la date d'évaluation.

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de la période de sorte qu'il ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

| Période | Parts en circulation à l'ouverture | Parts émises | Parts rachetées | Parts en circulation à la clôture | Nombre moyen de parts en circulation |
|---------|------------------------------------|--------------|-----------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 2026    | 12 901 038                         | 4 411 778    | (2 100 000)     | 15 212 816                        | 14 134 770                           |
| 2025    | 6 764 699                          | 4 153 737    | (775 000)       | 10 143 436                        | 8 135 498                            |

**9. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES****Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs;

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

**Autres charges**

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

**10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025 sont les suivants :

| Période close le | Commissions de courtage payées | Rabais de courtage sur titres gérés | Montants payés à des parties liées |
|------------------|--------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| 30 juin 2026     | 213 220 \$                     | néant \$                            | néant \$                           |
| 30 juin 2025     | 227 343 \$                     | néant \$                            | néant \$                           |

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

**11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

**12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT**

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2025, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital.

**13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

**14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs. À aucun moment, le FNB ne fournirait un soutien financier ou autre type d'aide à tout FNB détenu, y compris de l'aide pour l'obtention d'un soutien financier.

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

Gestionnaire

**Hamilton Capital Partners Inc.**  
121, rue King Ouest, bureau 1601  
Toronto (Ontario)  
M5H 3T9  
Tél. : 416-941-9888  
[www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com)

Auditeurs

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
Bay Adelaide Centre  
333, rue Bay, bureau 4600  
Toronto (Ontario)  
M5H 2S5

Dépositaire

**Société de fiducie CIBC Mellon**  
1, rue York, bureau 900  
Toronto (Ontario)  
M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des  
registres et agent des transferts

**Fiducie TSX**  
100, rue Adelaide Ouest, bureau 301  
Toronto (Ontario)  
M5H 4H1

**AMAX**

FNB Producteur  
d'or MAXIMISEUR  
DE RENDEMENT<sup>MC</sup>  
Hamilton

Hamilton Capital Partners Inc. | 121, rue King Ouest, bureau 1601 | Toronto (Ontario) M5H 3T9

416.941.9888 | [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com)